

de Broadview souhaite poser une question au député d'York-Ouest.

M. Gilbert: Il s'agissait simplement d'un préambule à mes remarques, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais quand le député d'York-Ouest se joindra-t-il à nous?

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député d'York-Ouest prendra la même décision que celle du député de Trinity (M. Hellyer) si l'on ne réussit pas à régler le problème de l'habitation cette année?

M. Givens: Monsieur l'Orateur, je suis depuis assez longtemps ici pour savoir qu'il s'agit là d'une question hypothétique. D'ailleurs, de quel poste, pourrais-je bien démissionner?

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le député d'York-Ouest (M. Givens) pour son premier discours, si intéressant et si bien documenté. C'est ce que les députés ont trouvé. C'est dommage qu'il n'ait pas l'occasion de voter en conséquence et plus souvent. J'aimerais, moi aussi, féliciter le ministre d'avoir assumé ses nouvelles fonctions de ministre chargé de l'habitation.

Connaissant les succès qu'il a remportés dans l'industrie automobile, industrie où je ne manque pas non plus d'expérience, je ne doute pas qu'il soit capable de relever ce défi. Si l'on veut bien connaître les tendances actuelles, il faut suivre de près les conditions économiques et les méthodes de commercialisation, qui changent sans cesse. Le ministre a toujours démontré ces qualités. J'espère que, jointes à ses succès en tant que politicien et à son expérience en tant qu'assistant du ministre des Affaires indiennes du Nord canadien (M. Chrétien)—expérience qui lui a valu la haute estime de bien des indigènes—elles l'aideront à être à la hauteur de sa tâche. Je lui souhaite tout le bien du monde et je suis certain qu'il appliquera aux problèmes du logement sa sagesse et ses connaissances. J'espère qu'il pourra s'assurer la collaboration de ses collègues du cabinet pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, afin de pouvoir innover en utilisant ses compétences. J'espère, en outre, qu'il réussira mieux que son prédécesseur.

● (5.00 p.m.)

Nous accueillons tous avec plaisir cette politique de consultation, de recherche et d'étude avec les provinces et les municipalités dans l'élaboration d'une politique à long

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

terme. Le ministre ayant dit qu'il accueillerait volontiers tout commentaire ou toute proposition au sujet de la mesure à l'étude. Je lui rappellerai simplement à lui et au gouvernement que la crise actuelle du logement n'existe pas uniquement dans les grandes agglomérations urbaines, mais qu'elle sévit également dans les petites collectivités rurales. La Commission d'étude elle-même a bel et bien souligné que le Canada rural avait été oublié d'une manière flagrante. C'est là, en général, que se trouvent les plus fortes concentrations de contribuables à faible revenu; nous ne pouvons donc, à mon avis, nous pencher uniquement sur le problème de l'habitation dans les centres urbains et rejeter dans l'oubli les régions rurales.

J'aimerais rappeler à l'honorable député de York-Ouest (M. Givens) que le Canada ne se limite pas à la ville de Toronto. S'il est vrai que les grands centres urbains du Canada sont en proie à toutes sortes de crises, les régions rurales, par contre, n'en sont pas exemptes. Rien dans le projet de loi ne vise celui qui gagne entre \$400 et \$500 par mois, et c'est pourtant un salaire supérieur à la moyenne dans une petite ville. En même temps, nous devons nous rappeler que beaucoup ne gagnent pas autant. Toutefois, ils veulent travailler et ils ont choisi de ne pas vivre de l'assistance publique. Je demande en quoi la hausse du prêt maximum à \$25,000 aidera ce groupe? De quel secours leur sera l'abolition du plafond du taux d'intérêt? Comme le chef de mon parti et bien d'autres députés l'ont signalé, la situation s'aggravera probablement de ce fait et les taux d'intérêt s'établiront peut-être à 11 ou 12 p. 100. L'expérience acquise quant aux taux d'intérêt bancaires nous a montré que deux ou trois ans après l'abolition du plafond, les taux ont augmenté de 50 p. 100.

Il y a lieu de ne pas oublier, je pense, comme le soulignait la Commission d'étude, qu'une augmentation de 1 p. 100 du taux d'intérêt ajoute quelque \$10 au paiement mensuel d'une hypothèque de \$25,000 sur une période de 25 ans. Les taux d'intérêt se répercutent sur le prix des maisons, tout comme sur le loyer élevé de l'argent versé par d'autres, dont les entrepreneurs qui doivent également faire affaire à crédit. Le coût d'une unité domiciliaire au consommateur s'en ressent défavorablement. Une fois de plus le gouvernement aide et encourage «les gros»; cette mesure-ci va servir les intérêts des grands centres, des gros prêteurs et les gens à gros traitement, tous intimement associés aux libéraux qui recherchent le pouvoir perpétuel. Même avec la prolongation de la période